



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la susdite **Municipalité**, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 3 juin à 19h30 au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 36, rue Royer (2 898 684)

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un garage détaché ayant une superficie cumulée des deux bâtiments excédant 85 mètres carrés;

Selon le règlement 198-2007, article 9.3.2 Disposition spécifique aux résidences unifamiliales:

Un maximum de 2 bâtiments secondaires est autorisé par bâtiment principal. La superficie cumulée des deux bâtiments ne doit pas excéder 85 mètres² sauf dans la zone RA-1 où elle ne devra pas excéder 80 m². La hauteur d'un bâtiment secondaire ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal. La hauteur de ces bâtiments se mesure en termes d'altitude.

Donné à Scott, ce 21 mai 2024

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mai 2024

Linda Bissonnette
Directrice générale et
greffière-trésorière